

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrice Lalonde

<https://www.cadre21.org/membres/916126b3a9ed4305435f1f63>

Date d'obtention : 2021-03-12 14:27:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intérêt de consulter la trousse afin de se familiariser avec la démarche et de permettre une rétroaction pertinente avec le jeune.

La cohésion de la démarche et du rôle des intervenants internes et externes.

La spécificité qui nous permet de confisquer un appareil.

Le fait de pouvoir être mandataire du service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me donner une assurance dans la démarche.

Rassurer les victimes et les parents pris ce tourbillon à cause de l'assurance dans la démarche et le professionnalisme qui en découle.

être efficient dans le traitement de ces dossiers et pouvoir conseiller des collègues.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'intention derrière les actes, la sécurité et le bien-être du jeune.

Le niveau d'intervention à entreprendre selon la situation qui se présente.

Remettre les bons éléments de preuve aux policiers et ne jamais consulter le matériel.